

## **WCC-2012-Res-063-FR**

### **Soutien à la conservation et à l'utilisation durable des forêts Gotjawal à Jeju**

CONSCIENT que les forêts Gotjawal, qui couvrent 109,87 km<sup>2</sup>, soit 6% de l'île de Jeju, constituent une ressource unique, issue de l'activité volcanique dans les champs de lave Aa de l'île de Jeju, qu'elles participent à la recharge des eaux souterraines de l'île qui sont la principale source d'eau potable pour la population de Jeju, et que ces forêts sont très importantes du point de vue des services écosystémiques et de la pratique des connaissances traditionnelles liées à l'abondante diversité biologique et à l'utilisation durables des forêts ;

RAPPELANT qu'en relation avec les Résolutions 4.040 *Conservation de la géodiversité et du patrimoine géologique*, 4.067 *Promouvoir la conservation et les moyens de subsistance durables dans les régions insulaires*, 4.094 *Impulsion et soutien aux politiques locales et régionales de conservation de la diversité biologique*, et 4.055 *Intégrer la culture et la diversité culturelle dans la politique et le Programme de l'UICN* adoptées par le Congrès mondial de la nature à sa 4<sup>e</sup> Session (Barcelone, 2008), l'acquisition de propriétés dans les forêts Gotjawal sous l'égide d'un fonds national s'est poursuivi dans le but de conserver ces zones dans le cadre du Gotjawal Trust à Jeju depuis 2007 ;

NOTANT que les forêts Gotjawal, avec l'île volcanique de Jeju et les tunnels de lave inscrits sur la Liste du patrimoine mondial naturel et comme zone humide d'importance internationale (Site Ramsar), abritent une fougère endémique, *Mankyua jejuense*, appartenant à un genre monotypique, et 36 espèces de plantes qui figurent sur la *Liste rouge de l'UICN des espèces menacées*, ainsi que la brève migratrice *Pitta nympha*, et que des connaissances traditionnelles ont été accumulées par les peuples autochtones dans cette région pendant des siècles ; et

NOTANT AVEC INQUIÉTUDE que des aménagements à grande échelle, tels que la construction de terrains de golf, progressent sur les terrains privés de plus 60% des forêts Gotjawal, et que la poursuite de ces aménagements risque non seulement de détruire les caractéristiques originales de l'écosystème unique des forêts Gotjawal mais pourrait être une menace pour les moyens de subsistance de l'ensemble des résidents de Jeju ;

#### ***Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :***

1. CHARGE la Directrice générale de rechercher un appui pour des programmes de conservation sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles des forêts Gotjawal et la pérennité des moyens de subsistance liés aux forêts Gotjawal car la conservation de la diversité biologique, géologique et culturelle, ainsi que des savoirs traditionnels des peuples autochtones liés aux forêts de Gotjawal, est cohérente avec les objectifs de l'UICN, et les modèles d'utilisation durable par les peuples autochtones sont également en accord avec l'esprit des principes des réserves de biosphère qui mettent en évidence la prospérité que s'apportent mutuellement les organismes biologiques et les êtres humains.
2. PRIE INSTAMMENT le Gouvernement de la République de Corée, le Gouvernement de la Province spéciale autonome de Jeju, et le secteur privé responsable des aménagements, de participer activement au mouvement du Gotjawal Trust, d'établir des plans à long terme et d'entreprendre immédiatement des actions pratiques en faveur de la conservation des forêts Gotjawal.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.